



# COMMUNE DE SAVIGNY

## Municipalité

Savigny, le 3 juin 2025

A la population et aux entreprises  
de Savigny, Mollie-Margot  
et la Claie-aux-Moines

### AVIS DE CHANTIER

#### Chemin de la Verne

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la commune a mandaté l'entreprise JPF Construction SA pour la réalisation des travaux d'assainissement du chemin de la Verne.

Ils consistent en la réfection des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, de la conduite d'eau potable, de l'éclairage public, de la chaussée, des trottoirs et comprennent également diverses interventions pour Swisscom et la Romande Energie.

**Les travaux débuteront le mardi 10 juin 2025 à 07h00 et se termineront en début d'année 2026 (sans la pose du tapis).** Ils se dérouleront en trois étapes, afin de garantir en tout temps les accès aux propriétés, au minimum à pied et le plus possible avec les véhicules. **Des déviations seront mises en place, auxquelles nous vous prions de vous conformer.** Les différentes étapes d'exécution sont illustrées sur le plan figurant au verso de la présente.

**La place de jeux pour enfants sera également fermée dès le 4 juin 2025 et ceci pendant toute la durée des travaux.** A la fin du chantier, une nouvelle place de jeux sera aménagée.

Le carrefour entre la route de la Claie-aux-Moines et le chemin de la Verne restera modifié, afin de permettre la circulation dans les 2 sens au chemin de la Verne pendant la durée des travaux.

M. Christophe Charbon du bureau Gemetris SA, 079 212 91 20 ou Mme Nicole Félix, Municipale des routes, [nfelix@savigny.ch](mailto:nfelix@savigny.ch) restent à votre disposition pour tout renseignement.

Nous mettrons tout en œuvre pour réduire les nuisances au minimum.

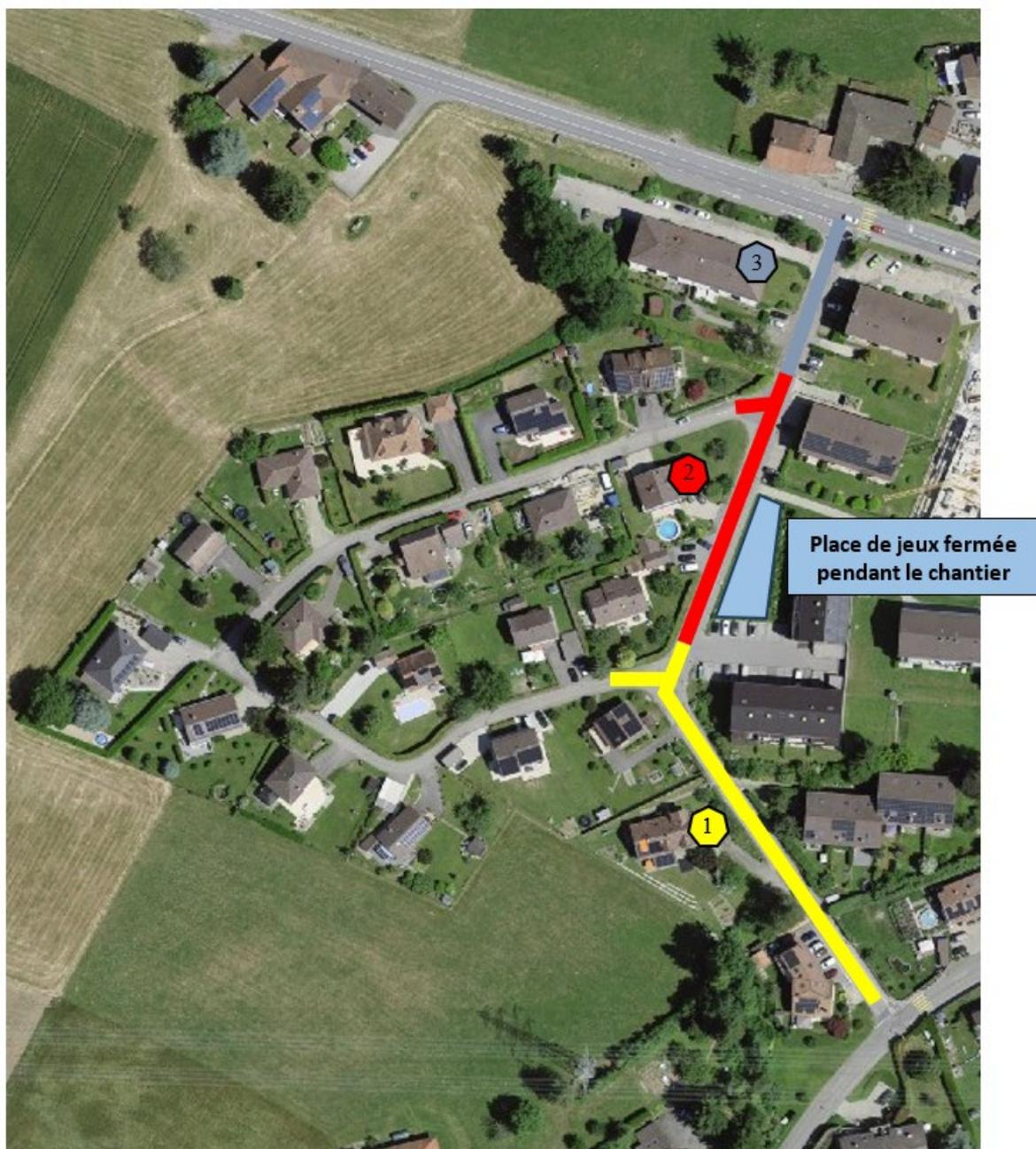
Nous remercions de votre compréhension pour ces inconvénients au service de la collectivité et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Municipalité de Savigny

👉 **TOURNEZ SVP : Plan de situation des zones des travaux au verso** 👈



Plan de situation des zones des travaux et des étapes



- Fin de l'étape 2 et étape 3 : Des places seront réservées derrière le Forum pour les habitants concernés par les travaux. Des informations complémentaires seront transmises en temps utile aux personnes concernées.

Des places de parc pour les personnes à mobilité réduite devant se rendre chez les prestataires de soins au chemin de la Verne seront mises à disposition. Les autres personnes sont priées de stationner dans les parkings du centre du village.